

Dixville Qc JOB 1P0 819 849-3037

Lundi au jeudi: 8h à 12h et 13h à 16h30



# ASSEMBLÉE **ANNUELLE**

À la Coopérative de Solidarité de Dixville et par visioconférence en respect des règles sanitaires dû à la Covid 19

Pour les exercices financiers se terminant au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2020

# Proposition d'ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Vérification des présences (membres en règle)
- 3. Choix d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée.
- 4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour.
- 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 mars 2018
- 6. Présentation et dépôt du Rapport d'activités 2019
- 7. Présentation et dépôt des états financiers au 30 septembre 2019
- 8. Présentation et dépôt du Rapport d'activités 2020
- 9. Présentation et dépôt des états financiers au 30 septembre 2020
- 10. Mise à jour de la mission
- 11. Présentation du plan d'action 2020-21
- 12. Élection des administrateurs
- 13. Nomination d'un(e) vérificateur(trice)
- 14. Varia
- 15. Levée de l'assemblée

# **RAPPEL: Modification Horaire** Inspectrice en bâtiment & environnement

Depuis le mois d'octobre, l'inspectrice en bâtiment et environnement est disponible à la municipalité de Dixville seulement les lundis.

#### PROCHAIN PAIEMENT DE TAXES

#### **15 novembre 2020**

N'hésitez pas à nous faire parvenir des chèques postdatés à l'avance ou à faire vos paiements en ligne via votre institution financière afin d'éviter les frais de retard.

#### CONSIGNES POUR LE DÉNEIGEMENT



Comme à chaque année, la municipalité désire vous rappeler quelques consignes en vue de l'hiver qui est déjà amorcée. Lors du déneigement de l'accès à leur propriété, certains résidents ou entrepreneurs déposent la neige sur l'emprise de la route, de la rue ou du trottoir à proximité. Pourtant, le règlement municipal stipule qu'<u>il est interdit de déverser de la neige sur une voie publique ou un trottoir.</u>

Par ailleurs, lors du déblaiement de l'accès à leur propriété, certains résidents ou entrepreneurs transportent la neige de l'autre côté de la route ou de la rue ainsi que le long des accotements. Ces espaces se trouvent alors encombrés de neige, ce qui les empêche de jouer leur rôle d'espace sécuritaire pour les usagers de la route.

Dans les deux cas, ces résidents ou entrepreneurs sont passibles d'amendes, car ils contreviennent à l'article 20 du règlement municipal numéro 111 (2009) de la Municipalité de Dixville qui stipule :

"constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eau et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé"

Quiconque contrevient à cet article commet une infraction et un agent de la Sûreté du Québec peut alors lui donner une contravention. Cet hiver, avant de prendre le route ... surveillez la météo!



#### Collaboration des citoyens concernant le stationnement dans les rues durant l'hiver

Afin de faciliter les opérations de déneigement, la municipalité demande à ses citoyens d'éviter, autant que possible, de stationner tout véhicule en bordures des rues, notamment lors de chutes de neige. Nous préférons éviter de devoir remorquer des véhicules qui nuiraient aux travaux de déneigement. Nous comptons sur votre collaboration pour nous permettre de rendre nos routes plus sécuritaires, dans le meilleur délai.

### CONSIGNES POUR DÉPOSER VOS BACS LORS DES JOURNÉES DE COLLECTE

Afin d'assurer le bon déroulement des activités de collectes d'ordures, de recyclage et de compost, veuillez noter les informations suivantes :

- \* Disposer votre bac au plus tard à 6h le matin de la collecte
- \* Placer votre bac de façon à faire face à la rue (les roues vers votre maison)
- \* Placer votre bac dans votre entrée, à environ 30 cm(1 pied) du trottoir ou de la rue. Éviter de placer votre bac dans la rue ou sur les trottoirs, principalement lors de chute de neige.
- \* La collecte étant robotisée, seules les matières se trouvant dans le bac seront ramassées.

En cas de non-respect de ces consignes, vos bacs risquent fortement d'être endommagés par les éboueurs ou, en hiver, par le déneigeur.



À noter que pour tous problèmes lié à la collecte des bacs vous devez d'abord contacter l'entrepreneur responsable.

#### CONTACTS DES ENTREPRISES RESPONSABLES

Vidange-compost-récupération: Les Transports Stanley Taylor (2015) inc. 819 889-2893

Déneigement: Roger Martineau inc.(Claude Rodrigue) 819 849-3264 / 819 571-3224

Veuillez noter ces numéros et contacter directement l'entrepreneur à propos du service et, à défaut de satisfaction, communiquer au bureau municipal ou avec l'inspecteur en voirie au 819 571-2323.

#### CHRONIQUE DE LA MAIRESSE

Bonjour à tous et à toutes, l'hiver est déjà à nos portes, la neige a déjà blanchie nos champs. Nous espérons un petit redoux pour finir nos travaux extérieurs. Nous commençons aussi la dernière année de notre mandat. La pandémie a changé beaucoup de choses et ralenti la réalisation de certains de nos projets mais nous sommes quand même fier des travaux réussis. La réfection des chemins Coward et Tremblay est terminé mais celle du chemin Boily est reporté en 2021 avec une subvention de 50%. Nous avons dû reporter aussi les travaux prévus au parc Lanouette.

Nous allons commencer l'étude du budget de 2021 et avons plein de projets autant pour la campagne que pour le village.

Bon automne et espérons que la Covid sera éradiqué et ne nuira pas à notre qualité de vie en 2021.

Françoise Bouchard, Mairesse

Rappel
Fête de la
Famille
2020









# CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL PERSONNE N'EST À L'ABRI, SOYONS SOLIDAIRES!

## Pour demander un panier de Noël

Il sera possible de demander un panier de Noël à partir du 6 novembre et jusqu'au 4 décembre. Le formulaire de demande est disponible à l'accueil du Centre d'action bénévole (23, rue Cutting, Coaticook) ou sur demande auprès de Geneviève Ricard au 819-849-7011, poste 239, ou à adjmad@cabmrccoaticook.org. La date limite pour rapporter le formulaire rempli et les documents demandés est le 4 décembre.

Toutes les demandes sont traitées avec confidentialité.

Les paniers seront remis au Centre d'action bénévole, à Coaticook, entre le 14 et le 17 décembre, sur rendez-vous.

# Guignolée du Centre d'action bénévole — Pour faire un don

La Guignolée du CAB aura lieu le jeudi 3 décembre, mais sous une forme adaptée aux mesures sanitaires : un point de collecte sera installé au parc Chartier de Coaticook (en face de l'hôtel de ville), de 7 h à 16 h. Les gens pourront y déposer des denrées ou y faire un don en argent.

S'il ne vous est pas possible de vous déplacer le 3 décembre, une **collecte de denrées non périssables et d'argent se fera du 16 novembre au 18 décembre**, dans des commerces, entreprises et institutions de la MRC.

À Dixville, l'école primaire et le bureau municipal (251 chemin Parker) sont les deux points de collecte. Il sera aussi possible de faire des dons monétaires via le site internet du CAB, cabmrccoaticook.org.

